



Association coopérative  
d'économie familiale  
de l'Estrie  
Membre de l'Union des consommateurs



## COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **Retrait du projet de loi 141 demandé par toutes les associations de consommateurs**

**Sherbrooke, le 7 mai 2018** – L'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF Estrie), Solutions Budget Plus et le Service budgétaire populaire des Sources espèrent que la voix de l'ensemble des associations de consommateurs du Québec sera entendue afin de retirer le projet de loi 141. Ce projet de loi risque de diminuer fortement la protection des consommateurs, particulièrement en assurances. L'inquiétude est à ce point grande que toutes les associations de consommateurs du Québec réunies au sein de la Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ) et de l'Union des consommateurs, ainsi qu'Option consommateurs s'adressent d'une même voix à l'Assemblée nationale pour demander le retrait du projet de loi 141.

#### **Des enjeux majeurs, un projet de loi volumineux et un échéancier trop serré**

Le projet de loi 141 vise à réformer complètement l'encadrement du secteur financier québécois. Il contient plus de 2 000 articles. La Commission des finances publiques doit analyser ce projet omnibus et ses membres ont reçu du ministère des Finances 4 653 pages de notes explicatives. « Beaucoup des réformes proposées sont complexes et techniques, mais elles auront des impacts importants sur l'industrie et surtout, sur la protection des consommateurs », explique Sylvie Bonin, coordonnatrice de l'ACEF Estrie.

Il est impossible que la Commission des finances publiques puisse étudier le projet de façon approfondie à l'intérieur du calendrier parlementaire actuel. Elle en a jusqu'à maintenant examiné à peine le cinquième et a déjà procédé à près de quatre-vingts amendements. « Les impacts du projet sont trop considérables pour qu'on l'étudie dans la précipitation », insistent les trois organismes estriens.

#### **Pour une véritable consultation**

Les associations de consommateurs demandent au ministre des Finances de retirer le projet de loi 141 et de mettre sur pied une consultation d'envergure sur l'encadrement du secteur financier, pour proposer une réforme adéquate qui tiennent compte des meilleures pratiques internationales. « Le ministre des Finances doit se rendre à l'évidence que le projet de loi 141 manque la cible. Les fondements démocratiques qui sous-tendent l'étude des projets de loi ne doivent pas faire les frais de la précipitation, alors que la protection des consommateurs est en jeu », conclut M. François Décary, président d'Union des consommateurs.

Les associations de consommateurs invitent tous les intervenants qui partagent leur préoccupation à se joindre à cette demande. En Estrie, des lettres d'une dizaine d'organismes qui expriment leurs inquiétudes concernant ce projet de loi ont déjà été recueillies.

**Pour information**

ACEF Estrie

Sylvie Bonin, 819-5693-8144 ou 819-574-5198 (cell)

Au niveau national :

Jacques St-Amant, analyste CACQ

Cellulaire : 450-917-0162 | @ : coordo@cacq.ca